



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N°...216.../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU 27.../07.../2026 PORTANT DESIGNATION ET NOMINATION DES MEMBRES
DU COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT AFRICAIN D'ETUDES PROSPECTIVES,
EN SIGLE « INADEP »**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23 ;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance-loi n°82-040 du 05 novembre 1982 portant Organisation de la Recherche Scientifique et Technique ;

Vu l'Ordonnance-loi n°287/89 du 09 Novembre 1989 portant Création d'un Etablissement dénommé INSTITUT AFRICAIN D'ETUDES PROSPECTIVES, en sigle « INADEP »

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, lettre B, point 24, relatif à l'Enseignement, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu le Décret n°22/10 du 04 mars 2022 portant organisation et fonctionnement des cabinets ministériels ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public de la recherche scientifique et le fonctionnement régulier de l'Institut Africain d'Etudes Prospectives ;

Considérant la vacance constatée des postes de Directeur Général, Directeur Scientifique et Directeur Administratif et Financier au sein du Comité de Gestion de l'INADEP, actuellement assurés à titre intérimaire ; et l'urgence qu'il y a à pourvoir auxdits postes afin d'éviter toute paralysie institutionnelle ;



Vu la nécessité et l'Urgence

Le Secrétaire Général à la Recherche Scientifique et Innovations et le Conseil Scientifique National entendus

ARRETE

Article 1^{er} :

Est désignée Directeur Général de l'Institut Africain d'Etudes Prospectives, la personne ci-après :

Noms	Fonction	Matricule
BILOLO WA KALUKA Mubabinge	Directeur Général	7.016.974

Article 2 :

Sont nommées aux fonctions, en regard de leurs noms, en qualité de Membres du Comité de Gestion, aux côtés du Directeur Général désigné à l'article premier, les personnes ci-après:

N°	Noms	Fonctions	Matricules
01	PINI-PINI NSASAY	Directeur Scientifique	7.996.014 V
02	MBWOLO IBALAMU Jonathan	Directeur Administratif et Financier	7.023.291

Article 3:

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4:

Le Secrétaire Général à la Recherche Scientifique et Innovations est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 27 JUL 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse



